

porteront le ministre à revenir à l'autre méthode qu'on peut employer pour modifier nos lois.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, à titre de membre de la Chambre, je suis heureux qu'on présente un tel bill. C'est un signe que les lois relatives aux anciens combattants n'ont rien de statique. Je me réjouis également d'entendre le ministre annoncer la création d'un comité des affaires des anciens combattants. Je crois qu'on devrait songer à faire du comité des affaires des anciens combattants un comité permanent de la Chambre.

Si je comprends bien, la mesure dont nous sommes saisis a simplement pour but d'appliquer aux combattants de Corée les nombreuses dispositions incluses dans l'ensemble des lois relatives aux anciens combattants. Si l'on considère l'ensemble du problème, on agit là de la bonne façon. Tout comme le préopinant, j'espère que le ministre pourra présenter à la Chambre une codification de toutes ces lois et qu'il n'aura pas à en faire bénéficier au cours des prochaines années d'autres effectifs militaires.

Une bonne partie des questions soulevées dans la mesure pourrait faire l'objet de débats prolongés. Cependant, vu que le bill doit être déferé à un comité spécial et que ce comité pourra convoquer pour interrogatoire les représentants du ministère, il peut ne pas être nécessaire de discuter la question à fond.

Si j'ai bien compris, le ministre doit présenter demain une résolution visant à créer un comité. J'espère que les attributions du comité, telles qu'elles seront déterminées par la résolution, seront assez étendues pour permettre l'examen de questions non nommément mentionnées dans le bill. J'espère que le comité ne sera pas, comme ce fut le cas en au moins une occasion par le passé, un organisme devant se borner à étudier un projet de loi. Il faut absolument examiner la loi sur les allocations aux anciens combattants au cours de la présente session du Parlement, car on signale aux députés de tous les coins du pays le besoin de modifications à cette loi. Je sais que le ministre en est au courant.

J'aimerais aussi que le comité étudie à fond la question de la formation des anciens combattants. Comme l'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green), je reconnais qu'on a fait de la bonne besogne après la dernière guerre. J'estime cependant que nous avons failli au moins à un égard et c'est que nous avons trop insisté sur la formation universitaire. Un grand nombre d'ex-militaires, qui n'avaient pas la formation requise pour être admis à l'université, n'ont

[M. Churchill.]

pu poursuivre leurs études. A mon avis, une étude de ce qui s'est passé démontrera, que nous aurions dû alors nous lancer dans un vaste programme de formation professionnelle, qui serait allée de pair avec le programme de formation universitaire. C'est là un genre de formation qui s'impose grandement. Si, au comité, nous devons nous en tenir aux dispositions de ce bill, nous ne pourrions parler des questions de formation.

J'espère que le ministre évitera une longue discussion demain lorsqu'il présentera son projet de résolution, en s'assurant que les attributions du comité soient suffisamment étendues pour éviter une discussion à la Chambre et permettre au comité d'aborder tous les aspects des problèmes qui intéressent les anciens combattants. Je n'en dirai pas plus long pour l'instant, mais j'espère pouvoir examiner ces questions au comité.

M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud): Je voudrais seulement ajouter un mot pour indiquer que tous les anciens combattants du pays, du moins tous les ex-militaires qui siègent des deux côtés de la Chambre, seront très heureux d'apprendre, comme le ministre l'a annoncé ce soir, qu'un comité spécial sera institué cette année. J'ai une raison personnelle de m'en réjouir car cette nouvelle répond au vœu qu'on exprime dans les 427 cartes postales que j'ai reçues à mon bureau.

D'après ce que j'ai pu constater jusqu'ici à la Chambre, il semble que quels que soient les termes d'une mesure à l'étude, les honorables députés n'éprouvent aucune difficulté à aborder les points qui les préoccupent le plus. Ceux d'entre nous qui sont au courant des opinions des anciens combattants savent fort bien que ce qui préoccupent le plus aujourd'hui les ex-militaires du pays c'est la question des allocations aux anciens combattants et surtout le montant de revenu additionnel autorisé à l'égard de ces allocations.

Monsieur l'Orateur, étant donné que le Canada est reconnu, et avec raison, dans le monde entier comme étant le pays qui a adopté la législation la meilleure et la plus progressiste à l'intention des anciens combattants, j'espère que les attributions du comité, que le ministre nous soumettra demain, seront très étendues.

M. G. O. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Je ne veux certainement pas retarder l'étude de cette mesure, mais je voudrais disposer d'un moment afin d'appuyer les paroles de ceux qui se sont déclarés heureux de savoir que nous aurons un comité. Nous désirons que le comité en vaille la peine, que son mandat soit assez étendu pour qu'il puisse étudier divers sujets et en particulier les allocations aux anciens combattants. S'il n'en est pas ainsi, je suis certain qu'il y aura